SECTION de la VENDÉE
http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/
PAGE FACEBOOK : « FO DGFiP 85 »

COMPTE-RENDU

Groupe de travail CHS-CT du 15/02/2021

Délégués FO pour ce CHS :
Aurélie BRUN (SIP Les Sables), Stéphane GUIBERT (Trésorerie Fontenay)
Sébastien LIEVRE (Cité), Anne RETO RIVIERE (EDR)

« BEAUCOUP DE QUESTIONS MAIS PEU DE REPONSES »

Ce groupe de travail CHS-CT se tenait en visioconférence du fait de la situation sanitaire.
Pour la direction étaient présents Claude NGUIFFO BOYON, le Dr BAILLY et Pascal CHARTAUD.

La direction nous rappelle que le nouveau guide « travail au bureau » a été adressé à tous les personnels par mail. Une nouvelle distribution de masques en tissu sera faite courant mars. Et les nouvelles consignes concernant la restauration sont désormais appliquées (nlle jauge de 8 m² / convive, extension au maximum des plages d'ouverture des restaurants, utilisation de salles annexes pour agrandir les espaces de restauration existants).

Le Dr Bailly nous fait un point rapide de la situation épidémique dans notre département et au sein de nos services. La vigilance reste de mise avec le respect de tous les gestes barrières. Concernant le télétravail, le DR Bailly nous confirme les difficultés rencontrées par certains télétravailleurs à temps plein qui ont réclamé la possibilité de revenir au bureau une demi-journée ou un jour par semaine, pour rompre le sentiment d'isolement.

Une discussion s'engage autour de cette notion d'isolement, bien réelle tant au niveau du ressenti que des situations de travail. Pour exemple des télétravailleurs sont parfois mis en difficulté lorsqu'ils sont confrontés à une situation délicate, ne pouvant pas solliciter l'aide de leurs collègues aussi facilement qu'en présentiel.
Est également abordée la dégradation des relations en télétravailleurs et non-télétravailleurs dans les services.
Les organisations syndicales redemandent où en est le questionnaire à destination des non-télétravailleurs car le télétravail impacte tout le collectif de travail. Claude NGUIFFO relayera cette question au service RH en charge de cette action.
FO soulève le problème que peut poser l'absence des chefs de service lorsqu'ils sont en télétravail. De fait, nous avons pu relever l'absence simultanée de tous les cadre A sur un site important du département sur une partie de journée, ce pour différentes raisons (télétravail, intérim, maladie, congés…).
Cette situation, bien plus fréquente avec le télétravail, n'est pas sans poser question si d'aventure une difficulté venait à se produire (incendie, agression, appels CTV, etc...), d'autant plus qu'elle se couple avec l'absence de vigiles sur certains sites.

Suite à la chute de 2 plaques de plafond dans un bureau du bâtiment C de la cité administrative, l'équipe technique est intervenue rapidement pour sécuriser les lieux et un artisan interviendra très prochainement.

Lors du dernier CTL, Mr Fuentes nous avait affirmé que le CHS-CT ne pourrait pas visiter les sites extérieurs (Maisons France Services) dans lesquels certains de nos personnels seraient amenés à travailler. Nous redemandons ce que disent précisément les textes en vigueur sur ce point car il nous semblerait pourtant pertinent que le CHS-CT puisse avoir un droit de regard sur les conditions de travail de tous les personnels de la DGFiP. Nous n'obtenons pas de réponses précises à ce stade de la réflexion.

Les organisation syndicales demandent à la direction s'il est prévu que le CHS-CT puisse apporter son expertise sur les restructurations importantes telles que la créations des 2 premiers SGC vendéeens (« Yon et Vie à La Roche / Yon et à Challans) : commission immobilière pour analyse des plans, visites des sites concernés...
Claude NGUIFFO nous explique que selon elle, le CHS-CT ne serait plus compétent pour les restructurations liées au NRP et que seul le CTL aurait un droit de regard. Nous n'avons pas la même lecture des textes et nous lui demandons donc de se renseigner sur ce point rapidement, au vu de la note d'orientation nationale du CHS Ministériel.

→ Il nous semble que notre direction locale enterre bien vite les CHS-CT, qui jusqu'à preuve du contraire, ne sont pas encore supprimés !

Concernant les mises à jour nécessaires du DUERP (document unique recensant les risques professionnels) la direction nous confirme que des réunions devront être organisées par les chefs de service fin mars début avril afin que ce point puisse être évoqué lors d'un nouveau groupe de travail et présenté au CHS-CT de juin.

Actions en cours de financement par le CHS-CT :
- Achat de masques jetables pour dotation de chaque service en cas d'urgence
- Mise à jour des trousses de secours livrées dans le cadre du SST
- Achat de produits dans le cadre du COVID (lingettes etc...)

Comme nous l'avions signalé au directeur lors de la visioconférence du 11/02, nous redemandons s'il n'est pas possible d'équiper d'un écran supplémentaire tous les télétravailleurs qui en exprimeraient le besoin sans devoir passer systématiquement par l'avis du médecin de prévention. Il est de la pleine compétence du CHS-CT de promouvoir de meilleures conditions de travail pour tous.
Nous demandons, non sans mal, à la direction de recenser les besoins via un questionnaire sommaire à destination des télétravailleurs pour quantifier le besoin d'écrans et voir si le CHS-CT peut financer cette action. Affaire à suivre...

Nous demandons à la direction si elle va communiquer sur la possibilité désormais officielle de pouvoir déjeuner sur son poste de travail du fait de la situation épidémique. Claude NGUIFFO nous répond qu'elle est dans l'attente de directives précises de la direction générale. Elle nous précise dores et déjà que l'accent sera mis sur la gestion des déchets.

Notre site internet : *http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/*
(+ de 100 000 visites depuis sa création, 50 connexions journalières en moyenne, 1500 par mois)

Page Facebook : https://www.facebook.com/FODGFiP85
(déjà 100 abonnés, 1200 connexions mensuelles en moyenne, rejoignez-nous!)

→ N'hésitez pas à nous contacter si besoin !